

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 8 décembre 2020 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents messieurs les conseillers suivants :

Robert Auclair      André Rainville      Pierre Brien  
Louise Côté      Normand Morin

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

Cette séance est tenue à huis-clos à la suite de la recommandation de la Santé Publique.

**20.12.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 8 décembre 2020**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h05, après avoir constaté le quorum.

**20.12.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2020**

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :  
À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 8 décembre 2020.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 décembre 2020.
3. Questions sur l'ordre du jour soumises par les citoyens à la suite d'une invitation électronique - COVID.
4. Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2020.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
  - 5.2 Dépôt des comptes fournisseurs.
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 20-917-2 - Règlement de taxation.
  - 6.2 20-924 – Création d'une réserve financière pour l'assainissement du Lac et son exutoire.
7. **ADOPTION DE RÉGLEMENT**
  - 7.1 P2-20-848-35 – Zonage omnibus.
  - 7.2 Règlement général G-100-1.
  - 7.3 20-916-2 - Règlement de tarification.
  - 7.4 20-923 - Règlement d'emprunt – Allen, Western, Robinson, Nord et Foster.
8. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Ajout au contrat – Caractérisation milieu naturel.
  - 8.2 Ajout au contrat – Pavage Allen Est et Southern.
  - 8.3 Approbation des états financiers 2019 – OH HYR.
  - 8.4 Contribution financière – Parc industriel Horizon.
  - 8.5 Modification aux versements – Aide financière Immersium.

- 8.6 Adhésion à Québec Municipal.
  - 8.7 Subvention aux organismes – Volet VII.
  - 8.6 Acceptation provisoire – Bassin de rétention Acosta.
  - 9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
    - 9.1 Contrat Visages Régionaux.
  - 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
    - 10.1 PIIA – 17 rue Lewis Est.
    - 10.2 PIIA – La Bouchère.
    - 10.3 PIIA – 3084 rue Foster.
    - 10.4 PIIA – Construction – 133 des Flandres.
    - 10.5 PIIA – Construction – 55 rue Western.
    - 10.6 PIIA – Construction 62 rue Gince.
  - 11. **SERVICE DU GREFFE**
    - 11.1 Modification - Politique d'affichage sur les panneaux numériques.
  - 12. **TOURISME ET LOISIRS**
    - 12.1 Reconnaissance d'organismes.
- INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL
- PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE
- 13. VARIA
  - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE du 8 décembre 2020.
  - 15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA jeudi, le 10 décembre 2020 À 19 HEURES.

**Adopté**

**20.12.3**

**Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour.**

- Pas de public dans la salle – Séance à huis clos - COVID.

**20.12.4**

**Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2020**

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 16 novembre 2020 tel que présenté.

**20.12.5**

**Dépôt de documents**

**20.12.5.1**

Dépôt du procès-verbal du CCU.

**20.12.5.2**

Dépôt des comptes fournisseurs.

**20.12.6**

**Avis de motion**

**20.12.6.1**

**20-917-2 Projet de règlement sur la taxation.**

Avis de motion est par les présentes donné par madame Louise Côté que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 20-917-2, Règlement sur la taxation.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par madame Louise Côté, membre du Conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 20.12.6.2

#### **20-924 Projet de règlement sur la création d'une réserve financière pour l'assainissement du lac et son exutoire.**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Robert Auclair que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement 20-924 sur la création d'une réserve financière pour l'assainissement du lac et son exutoire.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté par monsieur Robert Auclair, membre du Conseil, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 20.12.7

#### **Adoption de règlement**

#### 20.12.7.1

#### **Adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement d'amendement au règlement de zonage.**

Sur proposition de monsieur André Rainville, conseiller, le 2<sup>e</sup> projet de règlement au zonage intitulé « Règlement 20-848-35 amendant le règlement de zonage 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

**Adopté**

#### 20.12.7.2

#### **Adoption de règlement – G-100-1.**

ATTENDU QUE L'ensemble des municipalités de la MRC doit adopter les modifications apportées au règlement uniformisé G-100;

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné lors de la séance du 10 novembre 2020 et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé pour consultation du public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil adopte le règlement G-100-1 modifiant le règlement général G-100.

**Adopté**

#### 20.12.7.3

#### **20-916-2 sur la tarification.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 novembre 2020, avis de motion a été donné par madame Louise Côté;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet de règlement 20-916-2 sur la tarification a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-916-2 sur la tarification.

**Adopté**

#### 20.12.7.4

#### **20-923 Emprunt de 4 826 932 \$ - Réfection des rues Allen, Western, Robinson, Foster et Nord.**

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 novembre 2020, avis de motion a été donné par monsieur André Rainville;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 826 932 \$ pour des travaux de réfection des rues Allen, Western, Robinson, Foster et Nord a été présenté et disposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-923 règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 826 932 \$ pour des travaux de réfection des rues Allen, Western, Robinson, Foster et Nord.

**Adopté**

#### 20.12.8

#### **Finance et administration**

#### 20.12.8.1

#### **Ajout au contrat – Caractérisation du milieu naturel.**

ATTENDU QUE, Lors de la séance extraordinaire du 25 juin 2019, la Ville octroyait à Tetra Tech le mandat de mise à jour de l'étude de caractérisation du milieu naturel, pour un montant de 8 335.69 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Les discussions avec le ministère de la faune ont été plus longues que prévu dans le budget initial, le coût de l'offre de service a donc été dépassé.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la facture de dépassement de coût de Tetra Tech au montant de 1 129.63 \$, taxes incluses.

**Adopté**

#### 20.12.8.2

#### **Ajout au contrat - Pavage Allen-Est et Southern.**

ATTENDU QUE La Ville est allée en appel d'offre sur le SEAO pour le pavage des rues Papineau et Gince et que ce contrat a été octroyé à Eurovia Québec;

ATTENDU QUE, Lors de la séance du 14 juillet 2020, un ajout au contrat était accepté par le Conseil, pour le pavage de l'aire de virage de la rue Southern et d'une section de la rue Allen-Est au montant de 18 936.14 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Cet ajout au contrat nécessitait l'intervention de sous-traitants, engageant des sommes qui ne figuraient pas à la résolution de juillet, savoir : un montant de 259. 51 \$, taxes incluses, pour de la compaction et un montant de 1 436.43 \$, taxes incluses pour de l'excavation.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise les paiements ci-dessus totalisant la somme de 1 695.94 \$, taxes incluses, à être assumée par le surplus non-affecté.

**Adopté**

### 20.12.8.3

#### **Approbation des états financiers 2019 pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, lors de la séance du 22 mai 2019, approuvé les prévisions budgétaires pour l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville – secteur Waterloo, lesquelles se chiffraient au montant de 100 358 \$ en contribution municipale pour l'année 2019;

ATTENDU QUE La trésorière a reçu, le 20 novembre 2019, un budget révisé portant la contribution municipale au montant de 105 251 \$ pour l'année 2019;

ATTENDU QUE L'OHHYR a fait parvenir, le 9 décembre 2019, une nouvelle révision budgétaire ayant pour effet de porter la contribution municipale au montant de 107 472 \$;

ATTENDU QUE Les états financiers 2019 de l'OHHYR – secteur Waterloo ont été déposés et qu'ils présentent un manque à gagner pour l'Office d'Habitation au montant de 8 488 \$, portant la contribution annuelle municipale au montant de 115 960 \$.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement du montant de 8 488 \$ afin de compléter la contribution municipale 2019 de l'OH HYR - secteur Waterloo et ainsi approuver les états financiers 2019 pour cet organisme public.

**Adopté**

### 20.12.8.4

#### **Contribution financière – Parc industriel Horizon.**

ATTENDU QUE La phase I du développement du Parc industriel Horizon est en voie d'être complétée, les terrains disponibles ayant pratiquement tous été vendus;

ATTENDU QUE Les activités nécessaires à la réalisation de la phase II comportent des travaux de drainage et de canalisation, de remblai et de déblai qui affectent un milieu humide;

ATTENDU QUE La délivrance de l'autorisation par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le paiement d'une contribution financière de 118 272.42 \$ pour la perte des milieux humides dans le Parc industriel Horizon afin de permettre le développement de la phase II de ce projet porteur de dynamisme économique pour notre Ville. Que ce montant soit affecté au budget de fonctionnement.

**Adopté**

#### **20.12.8.5**

#### **Modification aux versements – Aide financière Immersium.**

ATTENDU QUE L'entreprise Immersium, représentée par M. Joey Deschênes, a déposé une demande d'aide financière satisfaisante qui vise le démarrage et l'implantation de son entreprise au 5470, rue Foster à Waterloo;

ATTENDU QUE Par la résolution 20.09.7.3, le Conseil répondait favorablement à cette demande, selon les termes suivants :

« Que le Conseil accorde une aide financière de 15 000 \$, incluant les bonifications financières accordées, à même la réserve financière prévue à cette fin, à l'entreprise Immersium suivant les critères d'admissibilité, les modalités et les conditions de la Politique IDÉE ainsi que du volet spécifique ci-haut mentionné. L'entreprise devra aussi procéder à l'ouverture de son entreprise en 2020. Ledit montant d'aide financière sera octroyé en trois versements égaux, soit à la date d'ouverture officielle, après 6 mois d'opération et à la suite du dépôt du bilan financier de la première année d'opération jugé satisfaisant. »

ATTENDU QUE La situation qui prévaut depuis le début de la pandémie a fait en sorte de retarder l'ouverture de ce commerce, mettant ainsi en péril le versement de l'aide financière promise.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Le Conseil maintient l'aide financière accordée par la résolution 20.09.7.3 en modifiant la modalité pour 4 versements, soit un de 3 000 \$ maintenant puis, 3 autres versements égaux de 4 000 \$ soit, à la date d'ouverture officielle, après 6 mois d'opération et à la suite

du dépôt du bilan financier de la première année d'opération jugé satisfaisant. La condition d'ouverture en 2020 est également révoquée pour permettre une ouverture dans un délai raisonnable en 2021.

**Adopté**

#### 20.12.8.6

##### **Adhésion à Québec municipal.**

ATTENDU QUE Québec Municipal est un organisme qui promeut l'information municipale sur le Web et est un outil de référence accessible et efficace;

ATTENDU QUE L'ensemble des Élus et employés municipaux pourront bénéficier des services offerts par Québec Municipal.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'adhésion à Québec Municipal au coût de 530.60 \$ plus taxes, soit un montant de 610.06 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022.

**Adopté**

#### 20.12.8.7

##### **Subvention aux organismes – Volet VII.**

ATTENDU QUE Différents organismes essentiels au dynamisme de la Ville ont besoin de soutien financier pour mener à bien leurs activités;

ATTENDU QUE Le service des loisirs a un budget prévu pour soutenir ces demandes de financement;

ATTENDU QUE Les organismes demandeurs sont reconnus officiellement par la Ville;

ATTENDU QUE Les demandes présentées sont les suivantes :

- Yamaska Literacy Council:	2 500 \$
- J'entreprends la relève :	500 \$

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le versement des subventions ci-haut mentionnées.

**Adopté**

#### 20.12.8.8

##### **Réception provisoire – Bassin de rétention Acosta.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes de la résolution 20.10.20.1 adoptée le 14 octobre 2020, a octroyé à Paysagement Pinnacle Landscaping le mandat d'effectuer les travaux de construction pour l'aménagement du bassin de rétention Acosta;

ATTENDU QUE Ce projet d'aménagement est dûment achevé selon les conditions du contrat, et en conformité avec les documents de soumissions à la satisfaction de la Ville de Waterloo, exception faite des malfaçons et/ou des ouvrages inachevés qui pourraient se présenter avant la délivrance du certificat de réception définitive des travaux;

ATTENDU QUE Ces ouvrages sont donc conformes à l'usage auxquels ils sont destinés et acceptés aux fins de gestion de l'utilisation par la Ville de Waterloo.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise le paiement d'une retenue de 5% à Paysagement Pinnacle Landscaping, savoir un montant de 2 160.72 \$, taxes incluses.

**Adopté**

## 20.12.9

### **Adjudication de contrat**

### 20.12.9.1

#### **Contrat Visages régionaux - Affectation du surplus accumulé non-affecté.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a entamé une démarche de marketing territorial afin d'améliorer l'attractivité de son territoire;

ATTENDU QUE La Ville a reçu favorablement la campagne promotionnelle nommée *Mise à jour* de Visages régionaux qui vise à renforcer ses connaissances en marketing et des outils promotionnels principaux;

ATTENDU QUE Visages régionaux, une agence spécialisée en marketing territorial et en développement des communautés présente une expertise appréciable dans ce type de démarche, et notamment dans les régions, les MRC et les villes;

ATTENDU QUE Ce projet devait se réaliser en 2020;

ATTENDU QUE Ce projet aura été déboursé à 50 % au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE Les instances municipales souhaitent que le projet continue et se termine en 2021.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal octroie à Visages régionaux, le mandat de réalisation de cette campagne selon l'offre de service déposée le 19 octobre, au montant de 20 125 \$, plus taxes, pour un total de 23 138.72 \$, taxes incluses.



Que le Conseil municipal autorise la trésorière à affecter un montant de 10 564.37\$ du surplus accumulé non-affecté pour la réalisation de la portion du contrat qui sera faite en 2021, étant entendu que la moitié de ce contrat qui sera réalisée en 2020 sera assumée par le budget de fonctionnement.

**Adopté**

**20.12.10**

**Aménagement et urbanisme**

**20.12.10.1**

**PIIA Affichage 17 rue Lewis Est.**

ATTENDU QUE M. Jean-Philippe Robitaille a présenté aux membres du CCU le visuel pour le rafraîchissement du logo du dépanneur Boni-Soir;

ATTENDU QUE Les 2 panneaux proposés, en PVC avec une surface en imitation de bois; lettres et sourire découpés dans le même matériel, respectent la politique d'affichage en vigueur à la Ville de Waterloo quant aux dimensions et disposition;

ATTENDU QUE Les changements serviront à mettre à jour le logo de la compagnie, et ne constituent pas une modification majeure de la structure de l'affichage et n'affecteront pas la visibilité.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve l'affichage pour le Boni-Soir, tel que proposé.

**Adopté**

**20.12.10.2**

**PIIA - Affichage 4443 rue Foster, La Bouchère.**

ATTENDU QUE M. Jean-Philippe Robitaille a présenté aux membres du CCU le visuel pour l'affichage d'un nouveau commerce sur la rue Foster, un point de vente pour l'entreprise La Bouchère;

ATTENDU QU' Il y en aura 2 enseignes: un panneau vertical en saillie sur le devant, dans un montant en métal, et un autocollant en vinyle dans la vitrine;

ATTENDU QUE Les plans pour l'installation d'une nouvelle enseigne respectent les exigences du règlement municipal pour l'affichage au centre-ville;

ATTENDU QUE L'affiche dans la vitrine proposée respecte la politique d'affichage en vigueur à la Ville de Waterloo quant aux dimensions et disposition, et l'aire de surface couverte.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve l'affichage pour le commerce La Bouchère, tel que proposé.

**Adopté**

**20.12.10.3**

**PIIA - 3084 rue Foster.**

ATTENDU QUE M. Jean-Philippe Robitaille a présenté le projet de rénovation du propriétaire du 3084 rue Foster. Ce dernier souhaite installer un toit plat, large de 4 pieds, au-dessus de la galerie, avec un encadrement pour des enseignes pour les locataires des lieux. Il va également améliorer le parement du bâtiment en béton en y rajoutant de la pierre, soit le même matériel déjà approuvé par le PIIA;

ATTENDU QUE Les rénovations proposées représentent une plus-value pour le bâtiment en question;

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans et matériaux de rénovation du 3084 rue Foster, tels que proposés.

**Adopté**

**20.12.10.4**

**PIIA - Construction 133 des Flandres.**

ATTENDU QUE M. Jean-Philippe Robitaille a fait la présentation de la construction proposée, savoir une résidence unifamiliale plein pied avec garage simple intégré;

ATTENDU QUE La finition extérieure sera en Maibec couleur bois, vinyle gris et en pierre;

ATTENDU QUE M. Robitaille a également présenté un aperçu des maisons avoisinantes et situé la nouvelle construction sur la carte;

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés ainsi que le style architectural respectent le cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans proposés par Entreprises Lachance pour le 133 des Flandres.

**Adopté**

#### 20.12.10.5

#### **PIIA - Construction 55 rue Western.**

ATTENDU QUE M. Jean-Philippe Robitaille a fait la présentation des plans et des matériaux proposés pour une nouvelle construction sur la rue Western. La maison sera sise sur une dalle de béton (pas de fondation). La façade sera en pierre et en acier, avec un toit en tôle;

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés ainsi que le style architectural ne nuisent pas au cadre bâti existant;

ATTENDU QUE L'implantation proposée respecte les marges minimales établies dans la réglementation municipale.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans et matériaux de construction du 55 rue Western, tels que proposés.

**Adopté**

#### 20.12.10.6

#### **PIIA - Construction neuve - 62 rue Gince.**

ATTENDU QUE M. Jean-Philippe Robitaille a présenté le projet de construction d'une nouvelle maison unifamiliale avec garage attaché, par Groupe Immobilier Gince. Il a souligné les similarités avec les autres maisons du voisinage, en couleur et en style, et le fait que les volumes et les matériaux de construction ont déjà été approuvés en PIIA;

ATTENDU QUE Groupe Immobilier Gince a déposé des dessins ainsi qu'une liste des matériaux pour la maison proposée;

ATTENDU QUE Les couleurs et matériaux proposés ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte l'avis préliminaire du Groupe Immobilier Gince pour la nouvelle construction du 62 rue Gince.

**Adopté**

#### 20.12.11

#### **Service du greffe**

#### 20.12.11.1

#### **Modification - Politique de gestion des panneaux numériques.**

ATTENDU QUE La Ville s'est dotée, à l'automne 2017, de trois panneaux numériques pour informer la population sur des sujets d'intérêt public, des événements importants et des activités;

ATTENDU QUE La Ville a adopté la politique d'affichage sur les panneaux numériques lors de la séance du conseil du 12 mai 2020;

ATTENDU QUE La Ville souhaite apporter une précision à l'article 4.4 de ladite politique :

ATTENDU QUE Le nouveau libellé suggéré est le suivant : « Si une demande est refusée par les responsables puisqu'elle ne correspond pas aux critères d'admissibilité, elle pourra par la suite être adressée par courriel au directeur général et au maire. Le courriel sera alors transféré à tous les élus municipaux. Ces derniers auront 24 heures pour répondre en acceptant ou en refusant la demande. Elle sera autorisée ou non selon la majorité des réponses obtenues dans un délai maximal de 24 heures ».

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la modification à la politique d'affichage sur les panneaux numériques.

**Adopté**

20.11.12

### **Tourisme et loisirs**

20.12.12.1

### **Reconnaissance d'organismes – Volet V.**

ATTENDU QUE La Ville doit procéder à la reconnaissance des organismes œuvrant sur son territoire et contribuant au développement de la communauté;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a reçu la demande de reconnaissance d'un organisme, savoir :

-Organisme de bassin versant de la Yamaska.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la reconnaissance de l'organisme OBV Yamaska.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil.**

**Période de questions du public par courriel**

Aucune question reçue.

**20.12.13**

**Varia**

**20.12.14**

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 8 décembre 2020 est levée à 19h38

**20.12.15**

**Prochaine assemblée**

**Mardi, le 10 décembre 2020 à 19h00.**

---

Maire

---

Greffier